



CONSEIL DE L'UNIVERSITE

**Procès-verbal**  
**Séance ordinaire du 16 juin 2005**  
à 16h.15, au CP2, Auditoire 410, à Dorigny

**Présidence :** M. Samuel Bendahan  
**Secrétaire** M. Alexandre Amichia, remplaçant

**Direction :** M. Jean-Marc Rapp, recteur  
Mme Maia Wentland Forte, vice-recteur  
M. Jacques Besson, vice-recteur  
M. Marc de Perrot, secrétaire général

**Excusés :** M. Dominique Arlettaz, vice-recteur  
M. Jean-Paul Dépraz, directeur administratif

**Doyens :** M. François Grize, HEC  
M. Jean Hernandez, FGSE  
M. Daniel Marguerat, Théologie  
M. Denis Tappy, Droit  
M. André Wyss, Lettres

**Excusé :** M. Nicolas Duruz, SSP  
M. Patrice Mangin, FBM

**Présents :**

Adrover Cédric, Amichia Alexandre, Andronicos Dimitri, Baumgartner Lukas, Bavaud François, Bendahan Samuel, Blanc Mathieu, Bonetti Josiane, Clémence Alain, Cullati Stéphane, Dauwalder Jean-Pierre, Dubey André, Fasel Nicolas, Gagnebin Nasha, Genton Isabelle, Gilbert Philippe, Guy Lionel, Hottelier Damien, Kuhn André, Leresche Jean-Philippe, Mahaim Raphaël, Maillat Didier, Meyer Yannick, Moreillon Philippe, Péclard Antoine, Peter Hansjörg, Petrovay Sylvie, Romano Serena, Römer Thomas, Tissot Jean-Daniel, Usunier Jean-Claude, Van Ackere Ann, Wenger Lilian, Zigliani Julien, Zwingli Gaetan (35)

**Excusés :**

Bosman Fredrik Theodoor, Bouvier David, Haenni Marisa, Hainard Sophie, Magetti Daniele, Morard Alain (6)

## Ordre du jour

1. Formalités :
  - Désignation des scrutateurs
  - Adoption du procès-verbal du 23 mai 2005
  - Adoption de l'ordre du jour
2. Communications :
  - du Rectorat
  - du Président
3. Proposition de nomination du Recteur (discussion, vote)
4. Conseil de discipline (élection des 6 représentants du Conseil de l'UNIL)
5. Divers et interpellations

\* \* \* \*

Le Président ouvre la séance à 16 h.22.

La prise du PV par M. Alexandre Amichia est acceptée par acclamation.

### 1. Formalités

#### Désignation des scrutateurs

Mme la Professeure Serena Romano et M. Marc de Perrot sont désignés scrutateurs pour la durée de la séance.

#### Adoption du procès-verbal du 23 mai 2005

Le Professeur Stéphane Culatti attire l'attention sur le fait qu'à la page 6 – point 5, il n'apparaît pas dans le procès verbal, que les travaux de la Commission législative ont été présentés par le Professeur Thomas Römer (Président de la Commission) devant le Conseil de l'Université et qu'il n'y a pas eu de remarque à ce sujet.

Le Président explique qu'étant donné que la séance se tenait à huis-clos et qu'aucune décision formelle n'a été prise, cette information ne devait à priori pas y figurer, mais ne s'oppose pas à son ajout au PV.

Après proposition du Président, le Conseil accepte de rajouter ce point dans le P.V.

Le procès verbal est adopté.

#### Adoption de l'ordre du jour

Pas de modification demandée.

Le Président précise que l'élection du Recteur sera suivie d'une rapide discussion sur les éléments (liés à l'élection) qui seront communiqués à l'extérieur.

L'ordre du jour est adopté.

## 2. Communications

### - du Rectorat :

Pas de communications du Rectorat.

### - du Président :

- Réflexion au sujet des départs pendant la précédente séance, départs interprétés par certains membres du Conseil comme un manque de respect. Dans de tel cas il faudrait en avertir le Bureau. A cet effet, il est demandé de réserver un certain temps pour les séances importantes.

- Concernant les fuites sur les débats qui ont eu lieu en huis-clos, violation grave de la règle de huis-clos et du règlement du fonctionnement du Conseil de l'Université. Le Président souligne qu'il faudrait au minimum respecter les règlements que l'on adopte pour notre fonctionnement, ceci étant important pour l'image et la crédibilité du Conseil de l'Université.

Le Président précise qu'il parle des articles présentés dans 24Heures faisant état de la procédure de présentation du candidat.

Informations concernant la Commission de restauration : le Président précise que la séance s'est très bien passée, que de nombreuses questions ont été posées et que des mesures concrètes ont été prises.

La Commission planche actuellement sur le développement d'un questionnaire crédible d'évaluation de la restauration, ainsi que sur la question de : « *comment améliorer la qualité et le choix à l'UNIL ?* »

Les membres du Conseil seront informés de l'avancée des débats.

Agenda : le Président précise que lors de la prochaine séance du Conseil de l'Université, la Direction présentera en avant-première le projet « graphique » de la Charte de l'Université.

Concernant la disposition des tables, les discussions sont en cours, et une première proposition de changement de salle a été faite dans l'optique d'avoir une disposition plus conviviale, la solution sera élaborée et mise en place pendant les vacances. Il est précisé que le Conseil gardera la disposition actuelle pour les deux prochaines séances.

Annonce pour le repas de la rencontre d'été qui débutera vers 19h00.

### - des Commissions

Pas de communication.

### 3. Proposition de nomination du Recteur (discussion, vote)

Résultats :

Billets distribués : 14 + 18 + 3 au Bureau = 35 bulletins distribués

Billets rentrés : 35 bulletins rentrés

Majorité absolue est de : 18 bulletins

#### **Résultat du vote**

3 bulletins blancs

1 bulletin pour un candidat

1 bulletin pour un autre candidat

30 bulletins pour M. Arlettaz

Le vice-recteur Dominique Arlettaz est élu au premier tour, à la majorité absolue (applaudissements dans la salle).

Concernant la communication, le Conseil décide les points suivants :

- Toutes les candidatures sont secrètes, une seule proposition sera faite au Département.
- La procédure est communiquée, notamment le fonctionnement de la Commission.
- Le nombre des candidatures reçues et entendues par la Commission et le Conseil sont communiqués.
- Le résultat du vote à l'exception des noms des candidats non retenus est communiqué.
- Les critères des choix du Conseil restent confidentiels.

### 4. Conseil de discipline (élection des 6 représentants du Conseil de l'UNIL)

Le Président rappelle le fonctionnement du Conseil de discipline.

Le Professeur Hansjörg Peter propose la candidature du Professeur André Kuhn, candidature appuyée par son expérience en matière de droit pénal (ancien Juge instructeur), et précise qu'il a accepté d'être proposé à ce poste.

Le Professeur Thomas Römer propose la candidature du Professeur Francois Bavaud.

Pour le Corps Intermédiaire, proposition de MM. Lionel Guy et Mathieu Blanc.

Pour le Corps des Etudiants, proposition de MM. Nassha Gagnebin et Raphaël Mahaim.

Le Recteur Jean-Marc Rapp précise que le Conseil de discipline ne s'est pas souvent réuni, mais étant donné que les règles changent en matière de plagiat notamment, il faut s'attendre à avoir des réunions plus fréquentes.

Les 6 membres du Conseil de discipline sont élus sans opposition.

## 5. Divers et interpellations

Le Professeur Stéphane Culatti souhaiterait avoir des informations concernant le site Web du Conseil de l'Université et de la mise à disposition des documents sur ce site.

Le Président répond que le site internet est toujours en développement, que les travaux sont en cours. Il précise qu'Unicom a par ailleurs envoyé un projet et que le site est partiellement réalisé mais pas encore achevé.

Après avoir souligné le fait qu'il s'agissait de la séance la plus courte depuis les débuts du Conseil,

le Président clôt la séance à 17h03.

Le Président :

Le Secrétaire remplaçant

Samuel Bendahan

Alexandre Amichia

Lausanne, le 24 juin 2005